

Conseil Municipal du Vendredi 25 février 2022 à 17h

Présents : Nathalie Causse, Maxime Flayol, Marie-Anne Védrines, Christine Reboul, Marc Yaguiyan, Marianne Jay, Philippe Flayol, Michel Thibon, Thierry Vuillemot

Excusées : Sylvette Foubert Procuration à Nathalie Causse, Isabelle Doué Procuration à Marc Yaguiyan

Secrétaire de séance : Christine Reboul

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Monsieur le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Délibération pour la validation du PADD : accordé

Approbation du compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 (seuls les élus présents au dernier conseil municipal prennent part au vote) :

POUR : 6 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Délibérations Commune:

1. Élection du maire et fixation du nombre des adjoints

Marie-Anne Védrines, en tant qu'ainée, est désignée Présidente de séance, il est fait appel des élus présents et représenté soit 9 membres.

Désignation du bureau :

- Secrétaire du bureau : Christine Reboul
- Assesseurs : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot

Élection du Maire:

Philippe Flayol est candidat. VOTANTS : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Philippe Flayol est élu Maire de Moissac Vallée Française

Le nombre d'adjoints décidé est de 3.

2. Élection des adjoints

Élection du 1er Adjoint:

Thierry Vuillemot est candidat. Votants : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Thierry Vuillemot est élu 1er Adjoint de Moissac Vallée Française

Élection du 2ème Adjoint:

Michel Thibon est candidat. Votants : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Michel Thibon est élu 2ème Adjoint de Moissac Vallée Française

Élection du 3ème Adjoint:

Nathalie Causse est candidate. Votants : 9

Nombre de voix obtenues : 9

Nathalie Causse est élue 3ème Adjointe de Moissac Vallée Française

3. Lecture de la Charte de l'Elu local (article L2121-7 du CGCT)

Monsieur le maire donne lecture de la Charte de l'Elu local

4. La fixation des indemnités de fonction

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 25.5%

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 9.9%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec effet au 1^{er} mars, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- Maire : 21 % de l'indice 1027
- 1er adjoint : 9 % de l'indice 1027
- 2ème et 3ème adjoint : 6% de l'indice 1027

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Organisation des délégations

- **1er adjoint** : Compétences : Remplacement du Maire en cas d'absence, délégué suppléant à la Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, eau et assainissement, voirie, travaux
- **2ème adjoint** : Compétences : Finances, Communication, Urbanisme, Village de vacances
- **3ème adjoint** : Compétences : Culture, Tourisme, Social

La désignation des représentants dans les organismes extérieurs

- **Commission Le Piboulio** : Nathalie Causse, Marie-Anne Védrines, Marianne Jay
- **Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement (SDEE)** : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot
- **CNAS** : délégué des agents Katy Entremont, délégués des élus Nathalie Causse, Christine Reboul
- **Sécurité Civile** : Marc Yaguiyan, Maxime Flayol
- **Lozère Numérique** : délégué titulaire Michel Thibon, délégué suppléant Marc Yaguiyan
- **Lozère Ingénierie** : Philippe Flayol, Thierry Vuillemot
- **Lozère Energie** : Nathalie Causse, Marianne Jay
- **Parc national des Cévennes** : délégué titulaire Sylvette Foubert, délégué suppléant Christine Reboul
- **Association Syndicale Autorisée de Défense des Forêts contre les Incendies (ASA DFCI)** : Maxime Flayol, Thierry Vuillemot
- **Etablissement Public Territorial de Bassin Gardons (EPTB Gardons)** : Maxime Flayol, Marc Yaguiyan
- **Natura 2000** : Maxime Flayol, Christine Reboul, Nathalie Causse

- **ONF:** Maxime Flayol, Thierry Vuillemot

6. Délibération pour les projets présentés au titre des Contrats Territoriaux

- Rénovation de la piscine du village de gîtes : 44 500€
- Sécurisation de la cour de l'école : 13 000€
- Aménagement du Temple de Saint Roman de Tousque : accessibilité PMR et étanchéité du toit: 19 000€
- Remise en état et sécurisation de l'aire de jeux de Saint Roman de Tousque : 30 000€
- Travaux de voirie communale : 148 000€
- Réhabilitation du réseau d'assainissement de Saint Roman de Tousque : 102 600€
- Travaux au village de vacances: 2ème tranche : 770 000€

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. Délibération pour les demandes de subvention au titre de la DETR

- Sécurisation de la cour de l'école : Etat DETR 6 500 € soit 50 %
- Rénovation de la piscine du Village vacances : Etat DETR 17 800€ soit 40 %
- Rénovation du village vacances : 2ème tranche : Etat DETR 308 000€ soit 40 %

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Autres points :

PADD : Le conseil municipal prend acte du PADD et donne son adhésion de principe avec les réserves suivantes.

Le diagnostic (datant de 2018) devrait intégrer dans un esprit de « méthode agile » :

La valorisation et le soutien à l'économie sociale et solidaire (coopératives, scoops, associations...) créent une grande partie de l'emploi dans nos vallées. Le tissu associatif favorise le lien social, et pallie par l'investissement bénévole effectif à des manques publics (culture, jeunesse, animation territoriale, environnement, médiation numérique, développement social), et contribue grandement à l'attractivité du territoire par son dynamisme.

La nécessité d'acter la volonté d'une dynamisation du bourg de « St roman » (seul village sur la corniche des Cévennes entre Saint Jean du Gard et le Pompidou) qui a vu depuis quatre ans, comme la commune, le nombre de ses habitants augmenter. Dynamisation passant par l'installation de commerces de proximité et autres infrastructures répondant aux attentes des habitants tout en favorisant le développement local. Et ce, dans une logique prospective, afin d'éviter ultérieurement un village dortoir comme on le voit en zone peri-metropolitaine rurale avec une désagrégation du tissu social et du vivre ensemble.

Divers :

- Réflexion sur le renouvellement des commissions internes à mener d'ici le prochain conseil municipal

- point sur le fonctionnement avec l'ASA DFCI et réflexion sur le mode de règlement (facturation des prestations réalisées ou autre mode)

La séance est levée à 20h.